

→ DOSSIER : COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



3 questions à Karine Champagne, Ambassadrice de tri à la Communauté de Communes

ACTION : Quel est votre rôle ?

> **Karine Champagne** : J'ai été embauchée en août 2005, pour informer, contrôler les bacs et communiquer autour de la collecte sélective. **J'interviens au domicile des particuliers lorsqu'un problème est constaté.** Je participe également à de nombreuses opérations de sensibilisation dans les écoles, les collèges, les lycées, les centres de formation et dans les habitats collectifs, en collaboration avec les gardiens d'immeubles.

Comment sont constatés les problèmes de tri ?

> **K. C.** : J'accompagne régulièrement les agents qui effectuent le ramassage des déchets ménagers et **j'inspecte au moins une fois par an les 8 200 bacs sélectifs des habitants de la communauté.** Si un tri n'est pas correctement effectué, **nous pouvons refuser de récupérer le contenu du bac.** Dès ce premier tri refusé, je dépose un courrier d'avertissement au particulier en lui rappelant la démarche à suivre. **Je prends rendez-vous avec le propriétaire du bac** et je me rends à son domicile pour lui expliquer et lui montrer ce que l'on doit faire. Quoi qu'il arrive, **si les particuliers ont le moindre doute, je me tiens à leur entière disposition !**

Extension de la déchetterie sur la ZAC de la Marlière à Fourmies

Face à l'augmentation des déchets recyclés, un projet d'extension de la déchetterie de Fourmies est en cours de réalisation. **Dès juillet, elle passera de 2000 à 3000 m² de surface utile.** Cet agrandissement était devenu plus que nécessaire, afin de pouvoir recevoir les nouveaux déchets, tels que les DEEE (Déchets Electroniques, Electriques et Electroménagers), le recyclage des lampes nouvelles générations et bases consommations, les pneus, le tri du carton et des papiers (avec la réalisation d'un nouveau quai carton /papier).

L'accueil des professionnels (commerçants, artisans, industriels de la collectivité et des environs) pourra également se faire très prochainement. Les conditions d'utilisation de la déchetterie par les professionnels restent à définir. **Cette extension représente pour Action un investissement de 270 000 € HT.**



Quels sont les résultats obtenus depuis votre prise de fonction en août 2005 ?

> **K. C.** : Pour les 4 communes d'Action, le refus de tri était de 22 % lorsque j'ai été embauchée. **Dès 2006, nous sommes descendus à 15 % et en 2009, nous n'avons à déplorer plus que 8,6 % de refus.** Il est important de rappeler que le refus de tri coûte de l'argent à la collectivité et donc à nous tous contribuables. **Des pénalités financières sont en effet déclenchées par les prestataires qui recyclent nos déchets, au-delà de 9 % de tri refusé !** Nous sommes sur la bonne voie. A nous de rester vigilants en faisant attention à bien trier nos déchets.

Karine Champagne est à votre disposition pour tous renseignements sur le tri sélectif.

N'hésitez pas à la contacter du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf mercredi après-midi) au **03 27 60 76 04** ou **environnement@cc-action.fr**



Renseignements pratiques :

> Horaires d'ouverture de la déchetterie :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi : 14h00 – 19h00

Samedi : 9h00 – 19h00

Dimanche : 9h00 – 13h00

Fermeture hebdomadaire le mardi

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi : 13h00 – 18h00

Samedi : 8h00 – 18h00

Dimanche : 9h00 – 13h00

Fermeture hebdomadaire le mardi

Un seul numéro de téléphone pour toutes questions sur la collecte des encombrants ou des déchets ménagers : 03 27 60 69 62 ou bdejardin@cc-action.fr